

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

N° 1794/20 /L/MINESEC/SG

Yaoundé, le 10 NOV 2020

Réf. : L/N°B393/SG/PR du 29 octobre 2020.

Le Ministre

A

Mesdames et Messieurs les
Délégués Régionaux du
Ministère des Enseignements
Secondaires.

Objet : Administration du vaccin contre
le cancer du col de l'utérus.

Faisant suite aux **Très Hautes prescriptions du CHEF DE L'ETAT**
relativement à l'administration du vaccin contre le cancer du col de l'utérus
administré aux jeunes filles âgées entre 9 et 15 ans,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir informer les chefs
d'établissements de votre territoire de compétence, que ledit vaccin revêt
un caractère non obligatoire et, de ce fait, ne saurait être une condition pour
l'admission des jeunes filles dans les établissements scolaires.

J'attache un grand prix à la stricte application de cette instruction.

Copie :

- M/E/SG PR : ATCR
- M/SG PM : ATI



Nalova Lyonga Ph.D